

fois, fut plus avisé que les autres; il vint directement à Ottawa, se rendit sur le théâtre des opérations et plaça lui-même sa soumission devant le ministre. La preuve de ce fait, c'est que l'enveloppe contenant sa soumission ne porte pas l'empreinte du timbre de la poste. L'enveloppe contenant la soumission de la compagnie Grant ne portait aucune empreinte de timbre de la poste. Et par une étrange coïncidence, bien que ces deux soumissions se rattachent à des travaux intéressant les différentes parties du port de Midland, l'enveloppe de la soumission Mackay et l'enveloppe de la soumission Grant se trouvaient ensemble, ce qui fait bien voir l'intimité des relations entre ces deux entrepreneurs. Puis-je savoir où se trouvent les soumissions pour les travaux à exécuter au Port-Victoria ?

L'hon. M. PUGSLEY : Ces soumissions doivent être là.

M. BENNETT : La compagnie d'Owen-Sound et la compagnie de dragage de Windsor, ont transmis une soumission. Voilà encore une autre association politique. La tête de l'association est W. J. McKee, politicien bien connu. Une autre soumission fut transmise plus tard, le 20 mai, par la soi-disant compagnie Grant. Je ne saurais passer sous silence la question des fraudes commises dans le déchargement des chalands. Les dépositions des témoins devant le comité sont tellement probantes qu'on ne saurait révoquer en doute l'existence de la fraude. M. Wilkinson, le capitaine du dragueur MacKay, quand on le mit en présence de la déclaration portant que son dragueur avait été employé 16 heures, avoua franchement qu'il ne croyait pas que l'inspecteur fût présent sur le dragueur; que celui-ci ignorait le nombre de charges de déblai sur les chalands ou si les chalands étaient bien remplis.

Dans la localité il est parfaitement connu que l'inspecteur n'était pas sur le dragueur. Je suis bien aise que le ministre prenne maintenant quelque précaution en obligeant les inspecteurs à signer une formule de déclaration. Le ministre et la presse libérale se sont glorifiés de ce qu'en refusant de renouveler le marché et de demander de nouvelles soumissions, le pays avait éprouvé des pertes. Quel a été le résultat. Aux travaux de Midland, le prix payé est 2 cents de plus par verge. Mais ce n'est nullement ma faute, si le ministre était convaincu que le prix payé précédemment était juste; pourquoi a-t-il payé un prix plus élevé ? Il aurait pu faire exécuter les travaux au même prix ?

L'hon. M. PUGSLEY : Après avoir demandé des soumissions nous adjugeons l'entreprise au concurrent qui s'en charge au moindre prix.

M. BENNETT.

M. BENNETT : Le ministre savait que l'année précédente, la compagnie avait fait cet ouvrage pour 26 cents et il est le seul blâmable de l'augmentation du prix payé.

L'hon. M. PUGSLEY : Je ne rejette sur personne la responsabilité résultant de l'acceptation de la permission du prix le moins élevé.

M. BENNETT : Si le ministre a réussi à faire payer au pays une couple de \$100,000 de plus pour les travaux de dragage cette année, je n'en suis pas responsable. Le Parlement a voté certains crédits destinés aux opérations de dragage; et cependant, en présence de cette affectation de deniers faite par le Parlement, la compagnie Mackay-Grant a exécuté les travaux dépassant de \$75,000 les crédits affectés à cette œuvre et le ministre aurait dû nous demander l'ouverture d'un crédit pour ce montant. Se propose-t-il de tenir la même conduite, cette année ? Va-t-il demander un crédit et permettre aux entrepreneurs un dépassement de crédit de \$75,000 ou de \$100,000 ? J'en conviens, la compagnie du Grand-Tronc et la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique font exécuter de grands travaux à Victoria-Harbour et à Clifton où le besoin de dragage se fait vivement sentir. Mais je tiens à ce que le pays obtienne l'équivalent de son argent. Je ne m'oppose pas à cette dépense, mais lorsque les entrepreneurs transmettent des soumissions évidemment frauduleuses, le ministre...

L'hon. M. PUGSLEY : L'année dernière, nous constatâmes un dépassement de crédit, avant la fin de la campagne. La compagnie du Grand-Tronc et la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique faisaient exécuter de grands travaux, afin que le port fût prêt pour l'époque où leurs voies ferrées desserviraient ces ports, et à mes yeux c'eût été un malheur public d'abandonner les travaux de dragage avant la fin de la saison. Bien que, d'après la teneur des contrats j'eusse été autorisé à le faire, j'autorisai les entrepreneurs à continuer les travaux à condition de se charger du risque relatif à l'affectation des deniers par le Parlement. Je suis bien aise de l'avouer, lorsque le Parlement fut prié d'ouvrir un crédit dans le budget supplémentaire du dernier exercice, il y consentit volontiers, sans soulever d'objections. Quant aux travaux de cette année, il figure au budget supplémentaire une somme suffisante pour permettre aux dragueurs de continuer leur travaux pendant toute cette campagne. Il est possible que ce crédit soit dépassé, mais je suis en lieu de croire que la somme affectée suffira amplement.

Quant à la compagnie avec laquelle M. MacKay a des relations, j'ignore pourquoi elle n'a pas soumissionné les travaux de Tiffin et de Midland.